

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2011 – 19 heures

**Présents** : Jean Arrufat, Alain Blanquer, Chantal Monnier, Jacques Bernard, Hélène Marchal, Marie-Claude de Murcia, Laurent Gautreau (à partir du point n°2), Pierre Usselmann, Christian Ollier

**Présents par procuration** : Jean-Philippe CAZABAT (pouvoir à Alain Blanquer), Christiane d'Halluin (pouvoir à Hélène Marchal)

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Christian OLLIER

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Lancement de la procédure d'appel d'offres des travaux pour le traitement AEP du Mas de Roujou
2. Contrat de prestations de services pour l'entretien des bâtiments communaux
3. Convention avec le SITEUB pour le raccordement des réseaux d'assainissement du Mas de Roujou
4. Demande de subvention pour la restauration des archives communales
5. Questions diverses

**1. Lancement de la procédure d'appel d'offres des travaux pour le traitement AEP du Mas de Roujou**

Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le maître d'œuvre (Entech Ingénieurs Conseils) pour ces travaux.

Il précise que le coût d'objectif des travaux s'élève à 19 650 € HT hors option. Le montant avec option s'élève à 23 650 € HT, l'option consistant à renouveler l'armoire électrique existante. Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une attribution de subvention.

Il convient à présent de lancer la procédure d'appel d'offres des travaux.

Propose que les travaux soient dévolus, compte tenu de leur nature et du montant prévisionnel, sur la base d'une procédure adaptée restreinte suivant l'article 28 et suivant du code des marchés publics. Quatre entreprises seront consultées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le Dossier de Consultation des Entreprises
- **APPROUVE** le mode de dévolution des travaux de type procédure adaptée restreinte
- **APPROUVE** le lancement de l'appel public à la concurrence.

*Arrivée de Laurent GAUTREAU*

## **2. Contrat de prestations de services pour l'entretien des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réflexion menée sur le nettoyage des bâtiments communaux par des entreprises de services privées.

Il présente les propositions de deux entreprises, Eau'Xygène et Arianett 34 ayant répondu à notre consultation.

Le cahier des charges inclut un entretien hebdomadaire de 3 heures à répartir comme suit :

- Entretien hebdomadaire de la mairie
- La quotité de temps restant sera utilisée pour l'entretien d'une des salles communales en fonction des besoins

L'entreprise sera responsable de la fourniture des produits et du matériel nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Les devis présentés s'élèvent à :

- Entreprise Eau'Xygène : 388,70 € TTC par mois
- Entreprise Arianett 34 : 373,15 € plus 86,11 € TTC par mois pour le nettoyage des vitres de la salle de réunion

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** le devis présenté par l'entreprise Eau'Xygène pour un montant forfaitaire mensuel de 388,70 € TTC.

## **3. Convention avec le SITEUB pour le raccordement des réseaux d'assainissement du Mas de Roujou**

Mr le Maire informe qu'une convention entre la commune de Clermont l'Hérault, la SAUR, et la commune de Lieuran va être établie afin de finaliser la prise en charge des eaux usées du Mas de Roujou. Cette convention sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

## **4. Demande de subvention pour la restauration des archives communales**

Il présente les devis réalisés par l'Atelier QUILLET pour la restauration d'un registre de délibérations (1943-1965), de matrices générales et d'une matrice des propriétés bâties.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 156,64 € TTC, 967,09 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la restauration des registres sus mentionnés ;
- **DECIDE** de demander les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général de l'Hérault.

## **5. Questions diverses**

- Cérémonie du 8 mai : comme chaque année un dépôt de gerbes aura lieu aux monuments aux morts. Départ de la mairie à 11 h. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle de l'ancienne école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 15

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 22 avril 2011.